



MAIRIE  
DE

**CÉLY-EN-BIÈRE**  
77930

Tél. : 01 64 14 24 34  
Fax : 01 64 14 24 31

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal de la commune de CELY-EN-BIERE se réunira, en séance ordinaire, le Vendredi 24 septembre 2021 à 20H30 en salle du conseil municipal**

### OBJET DE LA REUNION

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021.
2. Acquisition amiable de la parcelle cadastrée AC n° 677 située rue Canet pour régularisation de l'emprise d'une sente communale.
3. Emploi d'adjoint d'animation à temps non complet : augmentation du temps de travail annualisé.
4. Création d'un emploi contractuel lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre de la surveillance des enfants pendant le service périscolaire.
5. Limitation de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
6. Demande de subvention de l'association créée par les pompiers de Melun à l'occasion des 50 ans du corps départemental des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne.
7. Adhésion au SDESM des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes.
8. Questions diverses.

Fait à CELY-EN-BIERE, le 13 septembre 2021

Le Maire,  
Francis GUERRIER,



**En raison de l'état d'urgence sanitaire, le conseil municipal se tiendra en présence du public mais en nombre limité afin de respecter les « mesures barrières ». Merci de votre compréhension**

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 A 20H30**  
**NOTE DE SYNTHÈSE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2021**

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 est proposé à l'adoption du conseil municipal.

**ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE AC N° 677 SITUÉE RUE CANET POUR RÉGULARISATION DE L'EMPRISE D'UNE SENTE COMMUNALE.**

La sente communale qui débouche au 3, rue Canet (et relie le chemin de la Messe) est située sur le terrain de la propriété SAMSON. Afin de régulariser cette situation, il convient de faire l'acquisition de la partie de la sente actuelle située sur ce terrain pour une superficie de 33 m<sup>2</sup> au prix proposé par les conjoints SAMSON de 2100 €.

**EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ANNUALISÉ.**

Le temps de travail de Fabienne LOPES annualisé à hauteur de 1161 heures par an est insuffisant au regard du temps de travail effectif. Il convient d'augmenter ce temps annualisé de 10%, et de le porter à 1277 heures par an.

**CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE DES ENFANTS PENDANT LE SERVICE PÉRI-SCOLAIRE.**

Lors de la précédente année scolaire, la surveillance des enfants dans la cour pendant la pause méridienne a nécessité l'emploi d'un agent (Célia JAPAUD). Il convient à nouveau de créer, à l'instar de la délibération du 23/10/2020, un emploi temporaire d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 10h00 hebdomadaire afin de seconder l'ATSEM (Christine DESNOUS) pour la surveillance des enfants répartis dans plusieurs zones dans la cour en raison de la crise sanitaire.

**LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION.**

Désormais, les constructions nouvelles et extensions à usage d'habitation sont exonérées de taxes foncières sur les propriétés bâties durant les 2 années qui suivent celle de leur achèvement, sauf délibération contraire de la commune.

Il est proposé de délibérer et de limiter l'exonération à 40% (maximum prévu par les textes) de la base imposable.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CRÉÉE PAR LES POMPIERS DE MELUN À L'OCCASION DES 50 ANS DU CORPS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DE SEINE-ET-MARNE.**

Le Corps Départemental des Sapeur-Pompiers de Seine et Marne (CDSP) a été créé en novembre 1970, il y a 50 ans. Une association a été créée spécifiquement à cette occasion. Il s'agit de l'association « CSDP 77, un demi-siècle d'Histoire ».

De nombreuses animations (expositions, grande fête du 18 septembre à Melun...) vont mobiliser des moyens humains, matériels et financiers.

L'association sollicite notamment les communes pour apporter leur soutien financier par le versement d'une subvention dont le montant est à déterminer.

**ADHESION AU SDESM DES COMMUNES DE DAMPMART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOËLE, MOUSSY-LE-NEUF, OISSERY, PRECY SUR MARNE, VILLEVAUDE ET VINANTES.**

Le SDESM propose à ses communes membres d'approuver l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat : Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-marne, Charmentray, Compans, Gesvres le chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, le Mesnil-amelot, Montge en goële, Moussy-le-neuf, Oissery, Precy sur marne, Villevaude et Vinantes